MAIRIE DE PARIS

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement
Service des Affaires Juridiques et Financières

2016 DEVE 159 Mise à disposition par l'Etat du Jardin de l'Intendant (7e) - Renouvellement de la convention de gestion.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

A Paris, l'ambitieux objectif de la mandature est de développer la place de la nature en ville notamment à travers les programmes suivants :

- ouvrir au public 30 hectares d'espaces verts supplémentaires,
- planter 20 000 nouveaux arbres,
- atteindre 100 hectares de végétalisation sur les murs et toits, dont un tiers dédié à l'agriculture urbaine,
- développer des vergers et des potagers dans les écoles, végétaliser l'espace public, notamment par l'aménagement de rues végétales.

L'Etat est propriétaire d'un vaste ensemble immobilier dénommé Hôtel National des Invalides, situé à Paris 7ème. Cet ensemble comporte, dans sa partie Sud-Ouest, une parcelle d'une superficie de 13 200 m².

Inauguré en 1980, ce jardin a été exécuté selon les plans dessinés par Robert de Cotte, intendant et ordonnateur des Bâtiments, jardins, arts et manufactures de Louis XV.

C'est un jardin à la française dont les principaux éléments décoratifs sont constitués de parties engazonnées, rythmées par des ifs taillés en cônes, soulignées de bordures de buis et de plate-bandes fleuries. L'ensemble est complété par une haie de charmes et de tilleuls plantés en mail. La partie centrale est agrémentée d'un bassin avec jets d'eau.

Enfin, une statue de bronze du XIXè siècle, œuvre d'Ernest Dubois, représentant Jules Hardouin-Mansart rappelle qu'il fut l'architecte du dôme des Invalides, situé à proximité. En vue de la reconstitution sur cette parcelle de l'ancien Jardin de l'Intendant, le Ministère de la Défense a remis celle-ci en gestion à la ville de Paris, au terme d'une convention en date du 16 mars 1992. La Ville de Paris a réalisé l'aménagement du jardin.

Cette convention, qui a été consentie pour une durée de trente ans à compter rétroactivement du 16 juin 1980, est arrivée à échéance le 15 juin 2010. Dans le cadre de l'ouverture des parcs et jardins aux Parisiens, la Ville de Paris a proposé au Ministère de la Défense, de renouveler cette convention.

Selon les termes de la nouvelle convention, l'Etat met à la disposition de la Ville de Paris cet espace d'une superficie de 13 200 m². La Ville de Paris assurera l'ouverture au public et l'entretien du site.

Compte tenu de cette ouverture au public, la mise à disposition du terrain est prévue à titre gratuit pour une durée de 30 ans. A l'issue de cette période, la convention ne sera renouvelable que de manière expresse.

En conclusion, je vous demande de m'autoriser à signer avec l'Etat cette convention fixant les modalités d'ouverture au public et d'entretien du Jardin de l'Intendant.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

2016 DEVE 159 Mise à disposition par l'Etat du Jardin de l'Intendant (7e) - Renouvellement de la convention de gestion.

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer une convention avec l'Etat pour la gestion, par la Ville de Paris, du jardin de l'Intendant à Paris 7e ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Etat la convention dont le texte est jointe à la présente délibération, relative à la gestion, par la Ville de Paris, du jardin de l'Intendant à Paris 7e.